

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 29 septembre 2022 à 19 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.**

**Sont présents : messieurs Jean Sébastien Vaillancourt et Louis Dupuis, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé Mulcair, mairesse.**

**Est également présent Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.**

**L'avis spécial de convocation a dûment été signifié de manière électronique à madame Catherine Hamé, mairesse, messieurs Sylvain Harvey, Jean Sébastien Vaillancourt et Louis Dupuis, conseillers, ainsi que mesdames Virginie Lupan, Helen Morrison et Caroline Desrosiers, conseillères.**

**À 19 heures, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**Absent : Sylvain Harvey**

Ordre du jour

1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 241 000 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2022
2. Adjudication de contrat d'émission de billets – financement de règlements d'emprunt
3. Octroi de mandat – dotation à la direction générale
4. Nomination d'un directeur général et greffier trésorier par intérim
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

**No 7612-09-29**  
Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 241 000 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 241 000 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2022, réparti comme suit

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
270-2011	42 000 \$
305-2012	38 000 \$
306-2012	14 400 \$
307-2012	42 700 \$
309-2012	103 900 \$

Séance extraordinaire du 29 septembre 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 307-2012 et 309-2012, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Louis Dupuis**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 octobre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>28 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>30 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>31 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>33 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>82 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 307-2012 et 309-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 octobre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;  
Madame Helen Morrison, conseillère;  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Séance extraordinaire du 29 septembre 2022

**No 7613-09-29**

Adjudication de  
contrat d'émission  
de billets –  
financement de  
règlements  
d'emprunt

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	28 septembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 octobre 2022
Montant :	241 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 octobre 2022, au montant de 241 000 \$ ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

28 800 \$	4,80000 %
30 100 \$	4,80000 %
31 700 \$	4,80000 %
33 200 \$	4,80000 %
117 200 \$	4,85000 %

Prix : 98,64900 Coût réel : 5,23926 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD**

28 800 \$	5,52000 %
30 100 \$	5,52000 %
31 700 \$	5,52000 %
33 200 \$	5,52000 %
117 200 \$	5,52000 %

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,52000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance extraordinaire du 29 septembre 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Jean-Sébastien Vaillancourt**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 octobre 2022 au montant 241 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 270 2011, 305 2012, 306 2012, 307 2012 et 309 201. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;  
Madame Helen Morrison, conseillère;  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**No 7614-09-29**  
Octroi de mandat  
– dotation à la  
direction générale

ATTENDU QUE le directeur général et greffier trésorier a informé la Municipalité de son intention de quitter ses fonctions en date du 12 octobre 2022;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de procéder au recrutement d'une nouvelle personne à titre de directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.	7 800 \$ à 9 800 \$
Fédération québécoise des Municipalités	9 240 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Caroline Desrosiers**

QUE soit octroyé le contrat à la Fédération québécoise des Municipalités à un montant maximal de 9 240 \$ plus taxes;

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;  
Madame Helen Morrison, conseillère;  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Séance extraordinaire du 29 septembre 2022

**No 7615-09-29**  
Nomination d'un  
directeur général  
et greffier trésorier  
par intérim

ATTENDU QUE la vacance au poste de directeur général et greffier trésorier à partir du 13 octobre 2022;

ATTENDU QU'en vertu des articles 179 et 210 du Code municipal toute municipalité est tenue d'avoir un directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE le délai pour recruter une nouvelle personne titulaire pourrait s'étirer sur quelques mois;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Caroline Desrosiers**

QUE soit nommé M. Alain Grégoire à titre de directeur général et greffier trésorier par intérim et ce, à compter du 13 octobre 2022;

QUE M. Alain Grégoire soit autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité en vertu des dispositions du Code municipal et des règlements municipaux, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général et greffier trésorier;

QUE M. Alain Grégoire soit classé à l'échelon supérieur au sien du groupe « A » de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre, à condition que la différence de salaire ne soit pas moindre que 10%;

QUE les heures du capitaine au Service de sécurité incendie soient bonifiées si requis, jusqu'à concurrence de 35 heures par semaine;

QUE Mme Christine Valiquette assiste si requis, M. Alain Grégoire en bénéficiant de l'Article 8.5 de la Politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre.

POUR : Madame Virginie Lupan, conseillère;  
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;  
Madame Helen Morrison, conseillère;  
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;  
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Correspondance La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.  
Début : 19 h 10  
Fin : 19 h 14

Levée de la séance La séance est levée à 19 h 15

---

Catherine Hamé  
Mairesse

---

Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.